



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Renforcement du protocole sanitaire à l'école

Question au Gouvernement n° 4592

### Texte de la question

#### RENFORCEMENT DU PROTOCOLE SANITAIRE À L'ÉCOLE

**M. le président.** La parole est à Mme Florence Granjus.

**Mme Florence Granjus.** Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, alors que nous adaptons notre stratégie de vaccination à l'évolution de l'épidémie de covid-19 et que le débat s'ouvre sur la vaccination des enfants, le Gouvernement a décidé de porter au niveau 3 le protocole sanitaire pour les écoles primaires.

**M. Sébastien Jumel.** Sans médecine scolaire !

**Mme Florence Granjus.** Si le durcissement du protocole est nécessaire, les enfants étant désormais le principal vecteur de la reprise épidémique, des difficultés surviennent dans l'application de ce protocole, en raison notamment du manque d'espace dans les cantines ou d'animateurs dans les centres de loisirs. Sur le terrain, face à l'urgence de la mise en œuvre de ces mesures, les questions fusent de toute part, chez élus locaux, enseignants et parents.

Tous nous avons à cœur de préserver l'éducation et la santé de nos enfants et comprenons les efforts de protection demandés, mais, si ces mesures devaient à nouveau évoluer, comment pourrions-nous anticiper au mieux, avec les acteurs de terrain, la rentrée des classes de janvier ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Votre question est évidemment importante du point de vue de la gestion de la crise sanitaire. Depuis le début, notre boussole est de garder l'école ouverte. Pour maintenir ce cap, nous devons nous montrer très pragmatiques et capables de nous adapter. Évidemment cette adaptation comporte des inconvénients, je suis le premier à le dire, notamment la nécessité d'évoluer assez rapidement si nous voulons agir avec le plus de pragmatisme possible.

Les questions que vous venez de poser portent sur l'école primaire, pas du tout sur l'enseignement secondaire. Or il est important de rappeler que l'enseignement secondaire suit le cap fixé dès le début de l'année scolaire. Avec un taux de vaccination des plus de 12 ans qui atteint désormais près de 80 %, la situation est assez favorable, si on la compare au reste de l'Europe, et nous permet de considérer les choses avec une relative sérénité. Je dis bien « relative », puisqu'il y a évidemment des inconvénients au quotidien.

S'agissant de l'école primaire, votre question porte notamment sur l'anticipation. Je rappelle que là aussi nous

avons défini dès cet été un protocole en quatre éléments, la position du curseur pouvant, nous l'avons dit dès le début, varier en fonction de la situation épidémique.

**M. Pierre Cordier.** On avait bien compris !

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre.** Si la situation s'aggrave, il sera possible de passer du niveau 2 au niveau 3 et si elle s'améliore, on ira plutôt vers le niveau 1 et ça, les collectivités locales le savent, comme tous les acteurs. Certes nous leur demandons beaucoup puisqu'elles vont devoir adapter le dispositif dans les cantines ou pour les animations scolaires, comme vous l'avez dit, mais nous ne les prenons pas complètement par surprise, la situation pouvant toujours se dégrader. C'est pourquoi nous dialoguons en permanence avec elles. C'est ce que font en particulier les inspecteurs du premier degré avec les communes et c'est ce qui va nous permettre de franchir cette nouvelle étape.

Pour répondre plus précisément à votre question, il ne devrait pas y avoir, pour la rentrée de janvier, de changement notable par rapport à ce que nous avons indiqué. La situation devrait désormais se stabiliser, sauf à devoir faire face à de nouvelles évolutions. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

### Données clés

**Auteur :** [Mme Florence Granjus](#)

**Circonscription :** Yvelines (12<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4592

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 décembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [8 décembre 2021](#)